

ASSOCIATION SPORTIVE SALINDRES
SECTION NATATION
30340 SALINDRES

Salindres, le 02 janvier 2006

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le règlement :

- ★ de la Coupe de la ville de Salindres - Souvenir **Jean COLLOVALD**
- ★ du Challenge Sprint – Trophée **Serge COUTAREL**

Ces épreuves de natation auront lieu à la piscine de la Communauté d'Agglomération du Grand ALÈS à :

SALINDRES LE DIMANCHE 2 JUILLET 2006

Nous vous demandons d'avoir l'amabilité de bien vouloir donner une réponse quant à votre participation ou non à ces Challenges et nous adresser vos engagements sur disquette au format Nat'2i ou sur fiches individuelles avant le **23 juin 2006**, à l'adresse suivante :

Mme PAILHES Valérie ☎ **04.66.85.78.60**
14 Chemin du Barrage
30340 ROUSSON
valerie.pailhes@tiscali.fr

Je vous invite à respecter **la date limite d'engagement** de sorte à éviter le plus possible d'éventuels problèmes d'inscription le jour de la compétition.

Nous vous remercions et restons à votre entière disposition pour vous communiquer de plus amples renseignements.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations sportives.

Le Président

S. AIMÉ

REGLEMENT

**DE LA COUPE DE LA VILLE DE SALINDRES,
DU CHALLENGE SPRINT**

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Coupe de la Ville de Salindres - Souvenir **Jean COLLOVALD** et le Challenge Sprint - Trophée **Serge COUTAREL** seront organisés par la section Natation de l'A.S. Salindres.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

La Coupe de la Ville de Salindres - Souvenir **Jean COLLOVALD** et le Challenge Sprint - Trophée **Serge COUTAREL** seront ouverts à tous les clubs (été ou hiver) affiliés à la Fédération Française de Natation.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Sont concernés les garçons et les filles **licenciés**. Seront adoptées les nouvelles catégories F.F.N. identiques pour les nageurs et les nageuses.

Catégories		Filles et garçons
Avenirs	- Catégorie 1	1997 et après
Poussins	- Catégorie 2	1995 et 1996
Benjamins	- Catégorie 3	1993 et 1994
Minimes	- Catégorie 4	1991 et 1992
Cadets	- Catégorie 5	1989 et 1990
Juniors/Séniors	- Catégorie 6	1988 et avant

ARTICLE 4 - EPREUVES

La Coupe de la Ville de Salindres – Souvenir **Jean COLLOVALD** ainsi que le Challenge Sprint – Trophée **Serge COUTAREL** se disputeront sur les épreuves suivantes :

★ **MATIN** - 9 h 00 → Echauffement - 9 h 30 → Début des compétitions

50m Brasse	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m Dos	- Catégories 3,4,5,6
50m Papillon	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m Nage Libre	- Catégories 3,4,5,6

Entracte

25m Brasse (Challenge Sprint)	- Catégories 1,2,3,4,5,6
25m Papillon (Challenge Sprint)	- Catégories 1,2,3,4,5,6

RELAIS : 4 x 50m 4 Nages → Catégories (1,2) , (3,4) , (5,6)

★ **APRES-MIDI** - 14 h 00 → Echauffement - 14 h 30 → Début des compétitions

25m Nage Libre (Challenge Sprint)	- Catégories 1,2,3,4,5,6
25 m Dos (Challenge Sprint)	- Catégories 1,2,3,4,5,6

Entracte

50m Nage Libre	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m 4 Nages	- Catégories 3,4,5,6
50m Dos	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m Brasse	- Catégories 3,4,5,6

RELAIS : 4 x 50m Nage Libre → Catégories (1,2) , (3,4) , (5,6)

ARTICLE 5 - CLASSEMENT

Le classement des clubs s'effectuera par équipe (garçons + filles) et par club (été et hiver).

★ La coupe de la ville de Salindres -Souvenir **Jean COLLOVALD** ainsi que le Challenge Sprint – Trophée **Serge COUTAREL** seront en jeu suivant le barème suivant :

1 ^{ère}	place : 12	points
2 ^{ème}	place : 10	points
3 ^{ème}	place : 8	points
4 ^{ème}	place : 7	points
5 ^{ème}	place : 6	points
6 ^{ème}	place : 5	points
7 ^{ème}	place : 4	points
8 ^{ème}	place : 3	points
9 ^{ème}	place : 2	points
10 ^{ème}	place : 1	point

Les points des relais seront doublés

★ Le Challenge Sprint est ouvert à toutes les catégories d'âge et consiste, pour chaque participant, à disputer les **4 épreuves de 25m** (Brasse, Dos, Papillon et Nage Libre).

Le classement individuel, par catégorie, est établi en faisant la **somme des points obtenus** par chaque nageur sur les 4 courses disputées, selon le barème précédent.

Le classement par équipe est établi en faisant la **somme des points obtenus** par chaque nageur de chaque club sur les 4 courses disputées.

N.B. : Ce Challenge est une compétition à part. En aucun cas, il n'intervient dans l'attribution des autres challenges.

ARTICLE 6 – LIMITE DE PARTICIPATION



Chaque nageur ne pourra participer, par catégorie, qu'à **3** épreuves individuelles, plus les 2 relais.

Les nageurs et nageuses participant au Challenge Sprint s'engageront, **EN PLUS**, sur les 4 épreuves de 25m (seuls les nageurs de catégorie **avenir** pourront s'engager sur moins de 4 épreuves). Dans le cas contraire, ceux-ci seront classés hors-concours.

Tarif d'engagement : - individuel = 1,5 €
- relais = 2 €
- Challenge Sprint = 1,5 € par participant

ARTICLE 7 – RECOMPENSES

- ★ **1^{er} prix par équipe (garçons + filles)** → **Coupe de la ville de Salindres – Souvenir Jean COLLOVALD**
- ★ **1^{er} prix épreuves 25m** → **Challenge Sprint – Trophée Serge COUTAREL**
- ★ **1^{er} prix club hiver** → **1 Coupe**
- ★ **Prix spécial** → **Coupe du plus jeune nageur, de la plus jeune nageuse**

★ *Attribution de médailles aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve de la Coupe de la ville de Salindres.*

★ *Attribution de médailles aux 3 premiers nageurs du classement combiné des épreuves du Challenge Sprint.*

★ *Attribution d'une coupe à chaque club participant.*

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DEFINITIVE DES TROPHEES

La Coupe de la Ville de Salindres - Souvenir **Jean COLLOVALD** sera attribuée définitivement au club ayant remporté 3 fois consécutivement ou 5 fois non consécutivement, la compétition. Il en va de même pour le Challenge Sprint – Trophée **Serge COUTAREL**.

ARTICLE 9 – RESTITUTION DES TROPHEES

Le club vainqueur devra remettre, au club organisateur, la Coupe de la Ville de Salindres - Souvenir **Jean COLLOVALD** au moins 1 mois avant la prochaine organisation. Il en va de même pour le Challenge Sprint - Trophée **Serge COUTAREL**.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le club organisateur s'engage à appliquer le « plan canicule » voire d'arrêter la compétition si le besoin s'en fait sentir.

Tous les clubs participants acceptent de respecter le présent règlement.